

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 975'000.- TTC
(soit 1/3 de CHF 2'925'000.-TTC)
destiné aux travaux de rénovation du « pavillon des sports des Trois-Chêne »

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) et l'article 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la vétusté du bâtiment anciennement dénommé « buvette du stade des Trois-Chêne » ;
- vu l'étude conduite par le Bureau d'Architecture Strata ;
- vu le préavis favorable émis par les membres du Conseil Intercommunal du CSSM lors de la séance du 10 février 2021 ;
- vu le préavis favorable de la commission écoles, jeunesse et sports lors de sa séance du 20 avril 2021 ;
- vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 29 avril 2021 ;

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par voix pour, ...voix contre,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF. 975'000.- TTC (soit 1/3 de CHF 2'925'000.- TTC) afin de permettre la rénovation de l'ancienne « buvette du stade des Trois-Chêne » qui sera désormais appelée « Pavillon des sports des Trois-Chêne » du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM).
2. D'autoriser le Conseil administratif à contracter des emprunts auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence du montant du crédit voté afin de permettre l'exécution des travaux.



législature 2020-2025
délibération n°
séance du 11/05/2021

3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Thônex, dans le patrimoine administratif ;
4. D'amortir cette dépense de CHF 975'000.- TTC au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3416.330, de 2022 à 2051 ;
5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries.

Thônex, le 5 mai 2021- PHG/cck

(DA-21-....) cm-11 mai 2021